

Publié le 1 avril 2025

L'économie mixte, un levier pour l'équité territoriale

Interview de Sylvie Hanns, 1ère adjointe au Maire de Brumath, présidente de la Spl AJEF est une élue engagée dans le développement des services publics de proximité. Récemment élue présidente de la Fédération régionale des Epl Grand Est, elle revient sur son parcours, les défis des petites collectivités et le rôle clé que peuvent jouer les Epl dans des domaines aussi variés que la petite enfance, l'aide à domicile ou encore la transition écologique.



Vous êtes élue à Brumath, petite commune de 11 000 habitants du Bas Rhin. Quelles sont les difficultés auxquelles peuvent être confrontés au quotidien une commune comme la vôtre ?

Brumath est une commune située en zone périurbaine. On a donc des problématiques propres à ces territoires. Je pense notamment au manque d'ingénierie pour répondre aux besoins de leur population, que ce soit dans les domaines du service à la personne ou de la transition écologique.

Face à ces difficultés, les Epl peuvent être une partie de la réponse pour favoriser des coopérations de projets. Les habitants des petites collectivités ont une exigence de qualité de service équivalente à ceux des collectivités plus importantes. L'économie mixte peut contribuer à favoriser une forme d'équité territoriale.

Dans mon domaine qui est celui de la petite enfance, les ambitions fixées par le Président de la République pour cette mandature sont extrêmement élevées (création de 200 000 nouvelles places

en crèche) et s'imposent dès lors comme un enjeu déterminant pour les petites communes. Au regard de leur situation actuelle, aucune d'entre elle ne pourra relever seule le défi du service public de la petite enfance.

Vous présidez la Spl AJEF. Celle-ci assure la gestion de plusieurs sites d'accueil des tous petits. Pouvez-vous nous expliquer comment vous est venue l'idée de créer une Spl ?

Initialement, la crèche de Brumath était gérée par une association. Ce mode de gestion était imparfait. Lorsque m'a été confiée la délégation de la petite enfance au sein de l'exécutif municipal, j'ai souhaité mettre de l'ordre dans la gestion de ces équipements. J'avais déjà quelques connaissances sur le monde de l'économie mixte. Il y a 10 ans, celui-ci commençait déjà à s'ouvrir à d'autres domaines que les traditionnelles activités du logement ou de l'aménagement. Plus d'une décennie plus tard, je n'ai aucun regret quant au choix que nous avons effectué. La Spl nous a permis de reconquérir une forme de maîtrise politique et de développer une qualité de service répondant aux exigences de notre population. A ce jour, je ne vois pas de réelles différences avec des services gérés en régie. Quand les élus disent et exigent quelque chose, cela se fait immédiatement. La Spl permet donc souplesse, transparence et réactivité et tout cela est particulièrement appréciable.

Pensez-vous que les outils de l'économie mixte puissent être une réponse aux problématiques rencontrées par les habitants des zones peu densément peuplées, notamment dans les domaines du service à la personne ?

Lire aussi

[L'économie mixte locale : un appui essentiel au développement des territoires ruraux](#)

Je suis convaincu de l'utilité et de la nécessité de faire appel à ce type d'outil pour répondre aux carences de l'ingénierie auxquelles sont confrontées ces territoires. Cela demande tout de même un travail de conviction et de pédagogie des élus souhaitant porter ce type de projet. Je le souligne car il y a encore aujourd'hui, une réelle méconnaissance et même une forme d'appréhension à l'égard de ce type d'entreprises. Il y a souvent un gap entre l'idée et la pratique mais je peux affirmer, en connaissance de cause, que les Epl peuvent s'avérer être des outils déterminants dans le développement de politiques publiques créatives et ambitieuses, y compris dans les domaines de la petite enfance, de l'aide à domicile ou de la démocratisation de la culture.

Vous venez d'être élue présidente de la Fédération régionale des Epl

Grand Est. Quelles actions entendez-vous mener au cours de votre mandature ?

Je suis très heureuse des nouvelles fonctions qui m'ont été confiées. Je souhaite d'ailleurs saluer le travail effectué durant ces 6 dernières années par Jean-Marc Roze (président du conseil départemental de la Marne) à qui je viens de succéder. Heureuse également de pouvoir porter la voix des petites collectivités et d'une nouvelle économie mixte, davantage portée sur le service à la population. Je souhaite profiter de mon mandat pour faire la promotion des outils Epl. Je veux rappeler que les Spl, Sem ou Semop ne sont pas réservées aux grandes métropoles de notre région mais peuvent s'avérer être des précieux alliés, y compris pour nos territoires les plus reculés. Je veux rappeler que je n'ai pas besoin d'être élu d'une métropole de 300 000 habitants pour créer un outil efficient, notamment dans le domaine de la transition écologique. Chaque territoire doit s'appuyer sur ses atouts sans complexe d'infériorité par rapport à son voisin. Ce sera donc un mandat collectif de promotion et de valorisation.